

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 8 décembre 2022, s'est réuni le 15 décembre 2022, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (départ à 19h40) - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (arrivée à 18h10)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivé à 18h45) - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI (Départ 20h40) - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN (arrive à 18h10) - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE (départ à 20h40)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (départ à 20h40) - Virginie TALMON - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Jean -Jacques PAGE - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET (départ à 19h40) a donné pouvoir à Lucile BOICHOT Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à David ROBO
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Arnaud DE GOVE Claudine LE BOURSICAUD a donné pouvoir à Marylène CONAN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Freddy JAHIER
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC a donné à Christian SEBILLE
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Roland TABART jusqu'à son arrivée Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN-DARRAS a donné à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Régis FACCHINETTI a donné pouvoir Christophe BROHAN à son départ Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE

Mise en ligne le 20/12/2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL40-DE

VANNES

: Anne LE HENANFF a donné à François ARS
: Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Michel GILLET
: Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE à son départ
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Christian LE MOIGNE
: Laetitia DUMAS a donné pouvoir à katy CHATILLON LE GAL

Ont été excusés :

ILE-AUX-MOINES

THEIX-NOYALO

: Philippe LE BERIGOT

: Paulette MAILLOT

Absents :

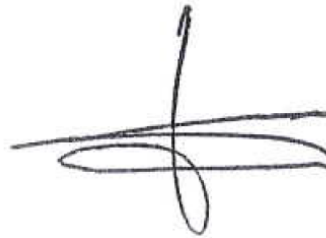
BRANDIVY

GRAND-CHAMP

: Florence HEMON

: Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right and a horizontal stroke on the left, with a loop at the bottom.

-40-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

ENVIRONNEMENT

PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Dès la rentrée 2022, la collectivité s'est engagée dans l'élaboration de son plan de sobriété énergétique afin d'aboutir à un programme d'actions pérennes sur 2 ans devant permettre d'atteindre une réduction de 15% des consommations énergétiques, soit une économie de 2 GWh et près de 300 000 € économisé sur 2 ans.

Le territoire de GMVa est marqué par une forte dépendance aux énergies fossiles, produits pétroliers et gaz fossiles à hauteur de 69% des consommations, induisant une vulnérabilité économique face aux variations du prix du baril de pétrole et du gaz. A noter que la réduction de la consommation d'énergie proposée au travers du plan de sobriété est un objectif de long terme qui doit permettre d'atteindre les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial et sortir de notre dépendance aux énergies fossiles.

Le plan de sobriété présente un objectif double visant à :

- Construire un plan d'action pour réduire de 15% les consommations d'énergie d'ici 2024
- Identifier les actions de « crise » permettant de limiter le risque de rationnement/délestage pendant l'hiver 2022/2023 (=réduction forte et temporaire de la consommation d'énergie).

En tant que coordinateur de la transition énergétique, la collectivité a travaillé à la mutualisation des actions de sobriété avec l'ensemble des communes du territoire et propose au travers de ce plan de sobriété une liste d'actions mobilisables dès cet hiver et dans les deux prochaines années.

Ces actions de sobriété doivent être complétées par des mesures de report des consommations hors heures de pointe de la consommation. En effet, le contexte énergétique dégradé en lien avec les capacités de production électrique réduites (indisponibilité d'une partie du parc nucléaire) et le risque de pénurie en gaz (diminution des approvisionnements) entraîne des risques de délestage sur les pics de consommation dès cet hiver. Sur le réseau d'électricité, l'objectif est de lisser les pointes de consommation, qui se situent entre 8 et 13 heures et entre 18 et 20 heures, les jours de froid. Sur la question du gaz, l'enjeu est de baisser notre consommation annuelle, en particulier hivernale. Il s'agit également d'être vigilants sur le passage des pics de froid prolongés.

Vu les avis du Bureau du 18 novembre 2022 et de la Commission du 8 décembre 2022, il vous est proposé :

- *d'adopter le plan de sobriété pour le territoire tel que joint en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

POUR : 80 VOIX

CONTRE : 0 VOIX

ABSTENTIONS : 3 VOIX

Monsieur Le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

Mise en ligne le 20/12/2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL40-DE



Plan de sobriété énergétique

Golfe du Morbihan Vannes agglomération

Une approche territoriale

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Contenu

Editorial	3
Introduction : le contexte et les enjeux	4
1 : Un territoire de transitions engagé dans des actions de sobriété	5
Un Plan Climat Air Energie Territorial ambitieux pour le territoire.....	5
Sobriété : une agglomération exemplaire et qui mobilise les acteurs du territoire	6
2 : Le plan de sobriété énergétique communautaire en 20 actions phares	7
Les consommations d'énergie.....	7
Les 20 actions de sobriété	8
➔ <i>Vers plus de sobriété dans les bâtiments et les installations</i>	<i>8</i>
➔ <i>Vers plus de sobriété dans l'éclairage public.....</i>	<i>10</i>
➔ <i>Vers plus de sobriété dans les mobilités</i>	<i>10</i>
➔ <i>Vers plus de sobriété à l'échelle du territoire</i>	<i>10</i>
3 : Les actions en cas de crise	11
4 : Le plan de sobriété territorial : liste des actions de sobriété mobilisables par l'ensemble des communes.....	14

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Affiché le
ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL40-DE

Editorial

Introduction : le contexte et les enjeux

Les actions identifiées dans le plan de sobriété énergétique de **Golfe du Morbihan Vannes agglomération** représentent un potentiel de **réduction des consommations énergétiques de l'ordre de 2 GWh** (Giga Watt heure) **sur 2 ans - soit 15% d'économie d'énergie sur 2 ans**. A noter que la réduction de la consommation d'énergie proposée au travers du plan de sobriété est un objectif de long terme qui doit permettre d'atteindre les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial et sortir de notre dépendance aux énergies fossiles.

Les actions de sobriété doivent être complétées par **des mesures de report des consommations hors heures de pointe de la consommation**. Sur le réseau d'électricité, l'objectif est de lisser les pointes de consommation, qui se situent entre 8 et 13 heures et entre 18 et 20 heures, les jours de froid. Sur la question du gaz, l'enjeu est de baisser notre consommation annuelle, en particulier hivernale. Il s'agit également d'être vigilants sur le passage des pics de froid prolongés. En effet, le contexte énergétique dégradé en lien avec les capacités de production électrique réduites (indisponibilité d'une partie du parc nucléaire) et le risque de pénurie en gaz (diminution des approvisionnements) entraîne des risques de délestage sur les pics de consommation dès cet hiver. Il s'agit donc de limiter les usages dès ce début d'automne pour ne pas subir de ruptures.

Enjeux : engager au plus vite deux types d'actions

- Construire un plan d'action pour réduire de 15% les consommations d'énergie d'ici 2024
- Identifier les actions de « crise » permettant de limiter le risque de rationnement/délestage pendant l'hiver 2022/2023 (=réduction forte et temporaire de la consommation d'énergie)

Ces actions de sobriété s'appliquent principalement aux bâtiments, aux équipements de la collectivité, aux éclairages et à la mobilité.

Périmètre des actions : bâtiments et installations - éclairage - mobilité

Tout au long de la mise en œuvre de ce plan de sobriété il sera nécessaire de veiller à :

- Prévoir le suivi des actions et des gains énergétiques
- Accompagner ces actions d'opérations de sensibilisation auprès des publics cibles

L'approche proposée est centrée sur la **mise en œuvre** en identifiant :

• LE QUI

Identifier et prioriser les actions à engager au regard des gains énergétiques potentiels mais également de leurs conditions de mise en œuvre, qu'elles soient humaines ou techniques.

• LE COMMENT

Anticiper les freins à lever et les leviers mobilisables, qu'ils soient humains ou techniques.

En tant que coordinateur de la transition énergétique, la collectivité a travaillé à la mutualisation des actions de sobriété avec l'ensemble des communes du territoire et propose

au travers de ce plan de sobriété une liste d'actions mobilisables dès cet hiver et dans les deux prochaines années.

Deux échelles d'actions :

- Définir les actions à mettre en œuvre sur le patrimoine de GMVA et chiffrer leurs impacts = 20 actions phares
- Mutualiser et mettre à disposition des communes une liste d'actions mobilisables dès cet hiver et dans les deux prochaines années= Liste d'actions (4)

Le plan de sobriété proposé par Golfe du Morbihan Vannes agglomération est la mise en œuvre opérationnelle du plan de [sobriété nationale présenté le 6 octobre 2022](#).

1 : Un territoire de transitions engagé dans des actions de sobriété

Golfe du Morbihan Vannes agglomération (désignée ci-après GMVA) est née au 1er janvier 2017 de la fusion de 3 EPCI : Vannes agglomération, Loch Communauté et la Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhé.

Composée de 34 communes, l'agglomération s'étend sur 807 km². Son territoire s'ouvre au sud sur le Golfe du Morbihan et l'océan Atlantique tandis qu'il est bordé au nord par les landes de Lanvaux.

GMVA représente 170 144 habitants (population municipale INSEE).

En tant qu'EPCI à fiscalité propre, GMVA porte notamment les politiques suivantes (liste non exhaustive) :

- Environnement : prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, élaboration et mise en œuvre du plan climat air énergie territorial, conseil en énergie partagé, espace info énergie.
- Aménagement et urbanisme : SCOT, conseil aux communes, autorisation droit des sols.
- Habitat / logement : Elaboration et mise en œuvre du programme local de l'habitat, plateforme locale de rénovation énergétique (opération RENOVEE).
- Mobilité : élaboration et mise en œuvre du plan de déplacements urbains, autorité organisatrice de transports, aires de covoiturage, politique « vélo ».
- Développement économique : construction et gestion de zones d'activités, soutien à l'innovation, accompagnement à l'implantation des entreprises, emploi et insertion.
- Aménagement numérique : déploiement très haut débit.
- Eau : gestion des milieux aquatiques, protection contre les inondations, eau et assainissement.

Un Plan Climat Air Energie Territorial ambitieux pour le territoire

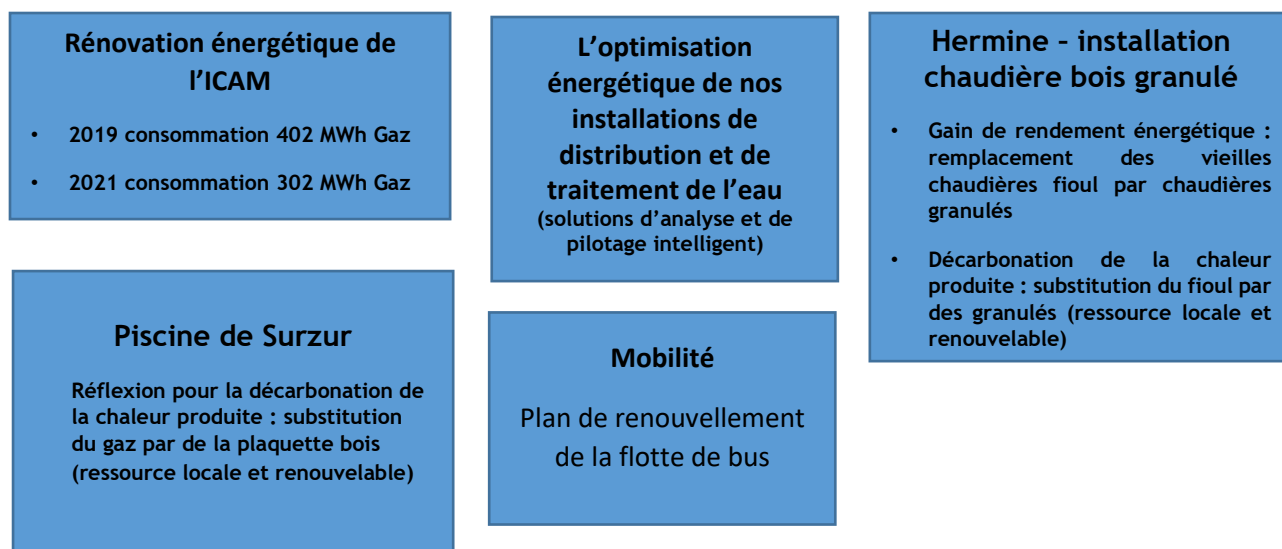
Au titre de la loi de transition énergétique et de croissance verte, GMVA est tenue de réaliser et mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

L'élaboration du PCAET a démarré en janvier 2018, de manière concomitante avec l'élaboration du SCOT, du PDU, du PLH. L'élaboration de ces 4 documents en simultané a permis ainsi de générer la transversalité nécessaire à la cohérence des différentes politiques publiques. En particulier, les questions relatives au climat et à l'énergie ont été centrales. Le PLH a été arrêté en décembre 2018. Le SCOT, le PDU et le PCAET ont été approuvés en février 2020.

Les ambitions du PCAET doivent aboutir à un territoire à énergie positive en 2050. Compte tenu des contraintes pesant sur le territoire en matière de développement des énergies renouvelables, un effort conséquent doit être fait sur la maîtrise de la demande en énergie. Globalement, tous les leviers d'actions doivent être poussés à leur maximum pour répondre à cette ambition de territoire à énergie positive en 2050. Ce scénario « TEPOS » vise : Une plus grande ambition en terme de maîtrise de l'énergie, avec une baisse des consommations d'énergie de 30 % à l'horizon 2030 par rapport à 2012 (référence 2012 3000 GWh), soit -900 GWh. Une hausse de la production d'EnR de +550 GWh, à l'horizon 2030, permettant toutefois d'atteindre le taux de couverture de 32 % tout en respectant la sensibilité du territoire.

Sobriété : une agglomération exemplaire et qui mobilise les acteurs du territoire

Des actions de sobriété concrètes en cours sur le patrimoine de l'agglomération



Un rôle de coordinateur de la transition énergétique : le volet territorial du plan de sobriété

GMVA travaille à l'atteinte des objectifs du PCAET en lien avec les communes et chaque commune s'engage à participer à l'atteinte des objectifs du PCAET via les Conventions d'engagement.

Dès le mois de septembre 2022, l'agglomération et les communes ont donc mutualisé leurs réflexions autour de la mise en œuvre des plans de sobriété à l'occasion d'un Club Climat dédié. Ainsi, tout au long de l'élaboration de ce plan de sobriété l'agglomération a mis à disposition des communes une liste d'actions mobilisables dès cet hiver et dans les deux prochaines années. Un recensement des actions portées par les communes est également

mis en œuvre afin de favoriser une harmonisation de certaines actions (programmation horaire éclairage public ...).

La liste des actions de sobriété mobilisables par l'ensemble des communes est présentée en point 4.

2 : Le plan de sobriété énergétique communautaire en 20 actions phares

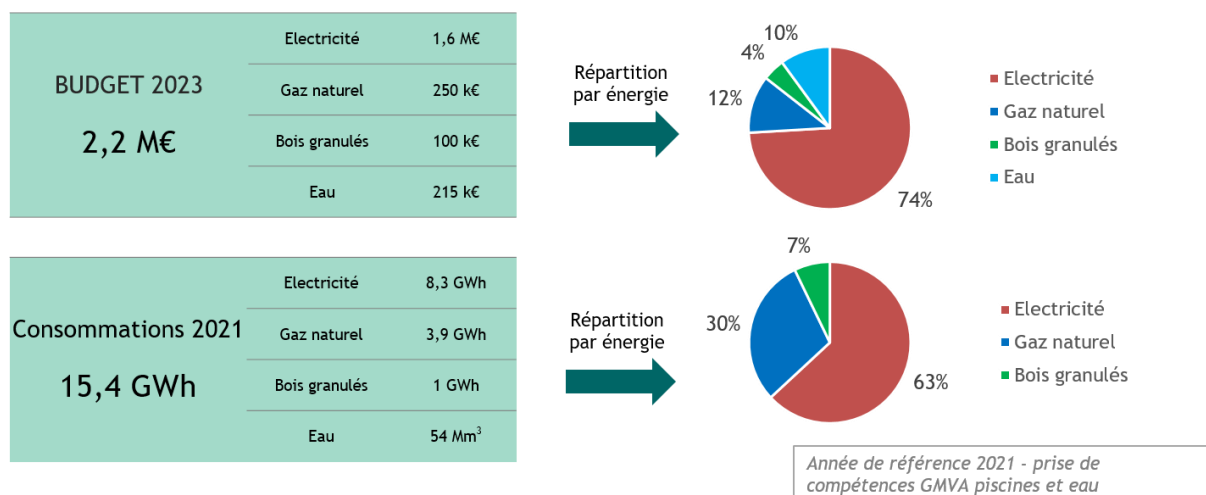
Les consommations d'énergie

Un rappel à l'échelle du territoire

Le territoire de GMVA est marqué par une forte dépendance aux énergies fossiles, produits pétroliers et gaz fossiles à hauteur de 69% des consommations, induisant une vulnérabilité économique face aux variations du prix du baril de pétrole et du gaz.

En 2010, la consommation d'énergie finale (livrée au consommateur) a été de 3 032 GWh.

Les consommations énergétiques sur le patrimoine de l'agglomération :



- Budget énergie Eau et assainissement = 915 000 €

- Consommations énergétiques 2021 Eau et assainissement = 7,2 GWh (majoritairement consommations électriques - 90%)

Objectif du plan de sobriété : 15% d'économie d'énergie - soit une économie de 2 GWh - soit prêt de 300 000 € économisé sur 2 ans

Les 20 actions de sobriété

Actions pérennes : actions permettant des gains énergétiques à court moyen et long termes
- pouvant engendrer des investissements et/ou impliquant des délais de réalisation (travaux)
- pour la plupart possibilité de les mettre en place dès cet hiver



A noter que certaines de ces actions sont le plus souvent déjà en cours et que le contexte doit favoriser un avancement des calendriers des actions planifiées et ainsi permettre d'engager plus rapidement de nouvelles actions.

→ Vers plus de sobriété dans les bâtiments et les installations

Optimiser

1. Faire respecter la température maximale de chauffe dans les bâtiments et baisser la température la nuit à 16°C et à 12/14°C lorsque le bâtiment est fermé plus de trois jours
 - ☒ Sensibilisation des agents et usagers des bâtiments
 - ☒ Nommer un référent sobriété dans chaque bâtiment
 - ☒ Réguler le niveau de chauffage des réserves véhicules (sauf VSAV) CSP
 - ☒ Proscrire les radiateurs électriques d'appoint
2. Réduire la température dans les équipements sportifs
 - ☒ Réduire la température de l'eau des piscines
 - ☒ Réduire l'offre de service des piscines (bébé nageurs = réduction température)
 - ☒ Etudier l'organisation des plannings d'activités des piscines pour optimiser la montée en température des bassins
 - ☒ Réduire à 14°C la température de chauffe du Gymnase du Centre de Secours principal
3. Optimiser sur l'ensemble du patrimoine le fonctionnement des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation
 - ☒ Organisation d'une réunion technique avec l'ensemble des agents chargé du suivi des installations pour identifier les actions à mettre en œuvre
 - ☒ Recrutement chargé de projet énergie en cours
 - ☒ Réactualisation des contrats de maintenance avec engagement de performance énergétique
4. Optimiser usages numériques
5. Optimiser les installation eau et assainissement
(plan d'actions approuvé en conseil communautaire du 24/03/2022)



Planifier

6. Imposer à toutes les nouvelles programmations des critères énergie et adaptation au changement climatique
 - ☒ Rédaction d'un Cahier des clauses techniques et particulières type par le service énergie pour les projets de construction de bâtiments ou de rénovation global des bâtiments
7. Réaliser des audits thermiques des bâtiments les plus énergivores dans le but de les rénover
 - ☒ Réalisation des audits énergétiques Piscines Grand-Champ et Surzur en lien avec changement chaufferie
 - ☒ Réalisation des audits énergétiques des bâtiments golf de Baden Créalis et Piscine Vanocéa



8. Accélérer des projets de rénovation énergétique des bâtiments les plus énergivores
 - ☒ Rénover le Centre de secours principal - Vannes (audit réalisé)
 - ☒ Rénover la piscine de Grand-Champ : rénovation énergétique, installation d'une chaudière bois plaquette, et panneaux solaire thermique et photovoltaïques en toiture (AMO en cours)
 - ☒ Rénovation énergétique du golf de Baden
 - ☒ Convertir la chaudière de la Piscine à Surzur au bois plaquette et installer des ombrières photovoltaïques (étude de faisabilité en cours)
 - ☒ Rénovation énergétique de la pépinière Crealis

Développer



9. Systématiser les études d'opportunité d'installation solaire thermique sur les piscines et les bâtiments consommateurs d'eau chaude toute l'année

10. Développer les projets d'installations photovoltaïques sur le patrimoine de l'agglomération

Première « grappe » approuvée en bureau du 06/05/2022 :

Dépôt de Kerniol : Installation d'ombrières hautes sur le parking de remisage des bus, afin d'alimenter localement les bus électriques ou un électrolyseur permettant la production d'hydrogène.

Echonova : Installation d'ombrières sur le parking, le site présentant un bon potentiel.

Equipements de la compétence Eau / assainissement : Surfaces importantes pour des installations au sol. Les sites hors zone littorale ont été priorités : Stations d'épuration d'Elven, Ploeren, ancienne station de Colpo, Usines d'alimentation du Liziec et de Treffléan.

Ancien site d'enfouissement d'Hocquiach (Locmaria-Grand-Champ)

Aérodrome de Monterblanc

> Productible estimé de 18,5 GWh, soit 11,6% de l'objectif photovoltaïque 2030 du PCAET

11. Massifier les projets d'installation bois énergie sur le territoire via la création d'une société publique locale permettant de mutualiser l'ingénierie (approuvée en Bureau du 8 juillet 2022)

→ Vers plus de sobriété dans l'éclairage public

12. Réduction des plages horaires d'éclairage public des zones d'activités *Harmonisation en cours avec les horaires d'éclairement des communes*

13. Réduction des plages horaires d'éclairage des parkings des bâtiments

→ Vers plus de sobriété dans les mobilités

14. Favoriser les transports en commun

15. Accélérer la transition vers les mobilités douces

→ Vers plus de sobriété à l'échelle du territoire

16. Harmoniser les actions de sobriété partagées avec les communes

☒ Organisation d'ateliers d'échange élus référents PCAET, DGS des communes, chargé de suivi des installations

☒ Partage d'une liste d'actions de sobriété mobilisables dès cet hiver - Liste en point

(4)

17. Proposer annuellement un bilan énergétique aux communes adhérentes au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) du territoire et les accompagner dans leurs projets de rénovation globale des bâtiments

18. Accompagner les communes et entreprises du territoire dans leur projet d'installations photovoltaïques, solaire thermique ou bois biomasse



19. Accompagner les entreprises dans leurs actions de sobriété et d'efficacité énergétique
☒ Recrutement en cours d'un Conseiller en énergie Entreprise

20. Sensibiliser les habitants

- ☒ Communication positive sur les exemples d'actions
- ☒ Relayer le dispositif Ecowatt « météo de l'électricité » et encourager à la mobilisation durant les périodes de fortes consommation - signature de la charte d'engagement Ecowatt
- ☒ Relayer le dispositif Ecogaz
- ☒ Renforcer le déploiement du dispositif d'effacement VOLTALIS dans les logements dont le mode de chauffage est électrique
- ☒ Organiser des sorties de sensibilisation sur la trame noire

3 : Les actions en cas de crise

Le dispositif Écowatt est prévu pour signaler les périodes de tension sur le système électrique. Le signal Écowatt orange (réseau tendu) ou rouge (risque de coupures ciblées) sera annoncé trois jours à l'avance, par SMS en cas d'inscription ou par l'application de RTE, afin de permettre à chaque consommateur de s'organiser au mieux pour mettre en œuvre les actions de crises.

De la même manière, Écogaz informe les Français en temps réel du niveau de consommation de gaz et de la situation du réseau pour permettre à chacun d'adapter sa consommation et ainsi éviter le délestage des grands industriels, essentiellement en cas de froid très intense en hiver. Ecogaz présente 4 niveaux d'alerte

- Vert : Notre consommation est raisonnable
- Jaune : Notre consommation est élevée. Une modération de la consommation est bienvenue.
- Orange : Le réseau de gaz est dans une situation tendue. En adaptant sa consommation, chacun peut contribuer à l'effort collectif et éviter que des grands consommateurs ne soient mis à contribution par une baisse importante de leur consommation.
- Rouge : Le réseau de gaz est dans une situation très tendue. Des ordres de délestage pourraient être envoyés très prochainement aux acteurs concernés. Réduisons tous notre consommation pour permettre un retour à une situation normale le plus rapidement possible

L'agglomération identifie des propositions d'actions de « crise » permettant de limiter le risque de rationnement/délestage pendant l'hiver 2022/2023 (=réduction forte et temporaire de la consommation d'énergie)

Actions de crise à déclencher dès cet hiver - sur la période hivernale (signal vert)	Réduire l'offre de service des piscines ☒ Ouverture partielle des saunas ☒ Suppression de l'activité bébé nageur Elven et renvoi vers Vanocéa
Actions de crise à déclencher dès cet hiver - sur la période hivernale (signal vert)	Fermeture piscine de Grand Champ pendant les vacances de Noël (1 semaine)
Actions de crise à déclencher dès cet hiver - sur la période hivernale (signal vert)	Superviser les recharges des véhicules électriques hors pics de consommation ☒ Superviser les recharges des bus électriques hors pics de consommation ☒ Superviser les recharges des véhicules de service électriques hors pics de consommation

Actions de crise à déclencher en cas de signal ECOWATT Orange	Extinction éclairage public zones d'activité
Actions de crise à déclencher en cas de signal ECOWATT ou ECOGAZ Orange	Réduire l'offre de service des piscines ☒ Arrêt des sèche-cheveux ☒ Fermeture des Sauna et Hammam de Vanocéa Grand Champ et Elven ☒ Fermeture des bains bouillonnants Vanocéa sauf si jours concerné par le signal orange = samedi ou dimanche ☒ Fermeture bébé nageur Elven et report et maintien Vanocéa T° réduite à 30° ☒ Fermeture des toboggans et animations d'eau Vanocéa et Elven sauf si jours concerné par le signal orange = mercredi samedi ou dimanche

Actions de crise à déclencher en cas de signal ECOWATT ou ECOGAZ Rouge	Réduire l'offre de service des piscines ☒ Arrêt des sèche-cheveux ☒ Fermeture des Sauna et Hammam de Vanocéa Grand Champ et Elven ☒ Fermeture des bains bouillonnants Vanocéa ☒ Fermeture bébé nageur Elven et report et maintien Vanocéa T° réduite à 30° ☒ Fermeture des toboggans et animations d'eau Vanocéa et Elven
Actions de crise à déclencher en cas d'hiver très froid avec multiplication des signaux ECOGAZ et ECOWATT rouges	Fermeture complète de la piscine de Kercado et fermeture de la piscine de Vanocéa le matin pendant les vacances de Noel (1 semaine)
Actions de crise à déclencher en cas d'hiver très froid avec multiplication des signaux ECOGAZ et ECOWATT rouges	Fermeture tournante des piscines - si hiver très froid et coupures multipliées

4 : Le plan de sobriété territorial : liste des actions de sobriété mobilisables par l'ensemble des communes

Il s'agit de mutualiser à l'échelle du territoire de Golfe du Morbihan Vannes agglomération les actions de sobriété mobilisables par les communes afin de :

- Massifier les actions par une dynamique d'entraînement
- Permettre d'avoir un réel effet levier à l'échelle du territoire
- Favoriser un suivi des effets de ces actions
- Rendre plus lisible l'actions des communes en harmonisant la rédaction des actions

... pour atteindre collectivement les objectifs du PCAET

Actions	Catégorie	Numéro
Faire respecter la température maximale de chauffe dans les bâtiments et baisser la température la nuit à 16°C et à 12/14°C lorsque le bâtiment est fermé plus de trois jours	Batiment	1
Diminuer usage eau chaude sanitaire	Batiment	1 bis
Remplacer éclairage LED dans les batiments	Batiment	1 ter
Réduire la température dans les équipements sportifs	Batiment	2
Optimiser sur l'ensemble du patrimoine le fonctionnement des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation	Batiment	3
Optimiser les usages numériques	Batiment	4
Optimiser les installations eau et assainissement	Batiment	5
Imposer à toutes les nouvelles programmations des critères énergie et adaptation au changement climatique	Batiment	6
Réaliser des audits thermiques des bâtiments les plus énergivores dans le but de les rénover	Batiment	7
Accélérer des projets de rénovation énergétique des bâtiments les plus énergivores	Batiment	8
Systématiser les études d'opportunité d'installation solaire thermique sur les piscines et les batiments consommateurs eau chaude toute l'année	Batiment	9
Développer les projets d'installations photovoltaïques sur le patrimoine de l'agglomération	Batiment	10
Massifier les projets d'installation bois énergie	Batiment	11
Réduire les plages horaires d'éclairage public	Eclairage public	12
Réduire les plages horaires d'éclairage public fonctionnel	Eclairage public	12 bis

Réduire les illuminations de Noel	Eclairage public	12 ter
Réduction des plages horaires d'éclairage des parkings des batiments / des monuments	Eclairage public	13
Favoriser les transports en commun	Mobilité	14
Accélérer la transition vers les mobilités douces	Mobilité	15
Harmoniser les actions de sobriété partagées avec les communes	Territorial	16
Adhérer au service Conseil en Energie Partagé GMVA	Territorial	17
Accompagner les communes et entreprises du territoire dans leur projet d'installations photovoltaïques, solaire thermique ou bois biomasse	Territorial	18
Accompagner les entreprises dans leurs actions de sobriété et d'efficacité énergétique	Territorial	19
Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants du territoire	Territorial	20

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 8 décembre 2022, s'est réuni le 15 décembre 2022, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (départ à 19h40) - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (arrivée à 18h10)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivé à 18h45) - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI (Départ 20h40) - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN (arrive à 18h10) - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE (départ à 20h40)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (départ à 20h40) - Virginie TALMON - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Jean -Jacques PAGE - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET (départ à 19h40) a donné pouvoir à Lucile BOICHOT Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à David ROBO
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Arnaud DE GOVE Claudine LE BOURSICAUD a donné pouvoir à Marylène CONAN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Freddy JAHIER
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC a donné à Christian SEBILLE
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Roland TABART jusqu'à son arrivée Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN-DARRAS a donné à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Régis FACCHINETTI a donné pouvoir Christophe BROHAN à son départ Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE

Mise en ligne le 20/12/2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215_DEL41-DE

VANNES

: Anne LE HENANFF a donné à François ARS
: Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Michel GILLET
: Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE à son départ
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
: Simon UZENAT a donné pouvoir à Christian LE MOIGNE
: Laetitia DUMAS a donné pouvoir à katy CHATILLON LE GAL

Ont été excusés :

ILE-AUX-MOINES

THEIX-NOYALO

: Philippe LE BERIGOT

: Paulette MAILLOT

Absents :

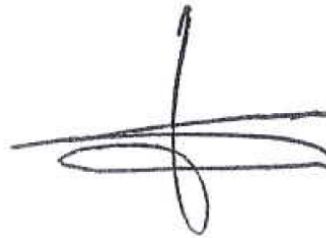
BRANDIVY

GRAND-CHAMP

: Florence HEMON

: Moran GUILLERMIC

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop at the bottom, with a horizontal line crossing it near the top.

-41-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

ENVIRONNEMENT

UNITE DE METHANISATION TERRITORIALE METHA'ELVEN - RACHAT DES PARTS SOCIALES DETENUES PAR GMVA ET LA SEM 56 ENERGIES PAR LA SAS GMVA ENERGIE POSITIVE

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Par délibération du 27 juin 2019, GMVA est entrée au capital de la société par actions simplifiée (SAS) Métha'Elven, afin de porter le projet d'une unité de méthanisation territoriale implantée dans la zone d'activités du Gohélis.

Cette installation doit permettre de produire du biogaz à partir de ressources organiques locales (déchets agricoles et agro-alimentaires) qui sera injecté dans le réseau de gaz naturel.

Parallèlement, afin de disposer d'un outil d'investissement dans les projets d'énergies renouvelables du territoire, GMVA et la Société d'Economie Mixte 56 Energies ont constitué la SAS « GMVA Energie Positive » en juin 2021.

Le projet porté par la SAS Métha'Elven rentrant pleinement dans le cadre des projets dans lesquels cette SAS peut investir, il est proposé le rachat des parts sociales détenues par GMVA et la SEM 56 Energies dans la SAS Métha'Elven par la SAS GMVA Energie Positive.

Cette substitution n'a pas d'impact sur le niveau de participation de GMVA, actuellement à hauteur de 19% du capital, tout comme pour la SEM 56 Energies.

La participation de la SAS GMVA Energie positive détiendra donc 38% des parts sociales de Métha'Elven, soit 380 000 €.

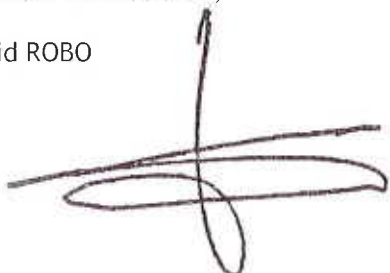
Vu les avis du Bureau du 18 novembre et de la Commission du 8 décembre 2022, il vous est proposé :

- *d'approuver le rachat des parts sociales détenues par GMVA et la SEM 56 Energies dans la SAS Métha'Elven par la SAS GMVA Energie Positive ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

